

Monsieur le Ministre des Forces armées,

Monsieur le Gouverneur de la Région de Saint-Louis,

Monsieur le Général de Corps d'Armée, Chef d'État Major des Forces Armées,

Monsieur le Général de Division Haut Commandant de la Gendarmerie et Directeur de la Justice Militaire,

Messieurs les officiers généraux,

Monsieur le Maire,

Excellence Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Saint-Louis,

Monsieur le Colonel, Commandant de la zone Militaire N° 2,

Messieurs les Attachés Militaires,

Messieurs les Chef d'État Major d'Armées et Directeurs de Services,

Monsieur le Recteur de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis,

Monsieur le Président de l'Association des Anciens Enfants de Troupe,

Monsieur le Président de l'Association des Parents d'Elèves,

Messieurs les Officiers, Sous Officiers et Militaires du rang,

Chers parents d'élèves,

Honorables invités,

Chers professeurs,

Chers élèves,

Permettez-moi, de prime abord, de vous souhaiter la bienvenue au sein de notre prestigieux établissement, le Prytanée Militaire de Saint-Louis, à l'occasion de la cérémonie solennelle de distribution de prix à nos élèves les plus méritants.

Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude au commandement pour la confiance et l'honneur portés sur ma modeste personne pour prononcer, devant cet auguste assemblée, le discours d'usage.

Notre cérémonie de ce matin se déroule dans un contexte particulier où le Prytanée Militaire de Saint-Louis vient de perdre l'un de ses meilleurs professeurs, je veux nommer Magister Charles Camara. A cet effet, Monsieur le Ministre, Mon général, permettez-moi quelques mots sur l'illustre disparu.

Pour ceux qui ne le connaissent pas, Monsieur Camara était un homme humble, courtois, révérencieux, généreux dans l'avoir et le savoir, bref, il était tout simplement un homme bon. Il a servi le Prytanée pendant 28 ans comme Professeur de lettres modernes et classiques (Français et latin). Sa disponibilité et son affection pour l'école étaient sans commune mesure. Il prenait, en concertation avec les autorités de l'école, toutes les initiatives propres à favoriser l'épanouissement intellectuel et psychoaffectif des enfants de troupe. Ainsi il invitait à l'école des sommités intellectuelles nationales et internationales, modérait les grandes conférences des clubs et celles de l'Amicale des Professeurs, il cherchait des documents, des documentaires, des films et théâtres instructifs pour les enfants de troupe. Il participait avec nous aux café-philos et nuits philosophiques jusqu'à 4 heures du matin etc. Avec Charles l'enseignement n'avait pas d'heure ; avec Charles l'enseignement était aussi vivant, beau et passionnant.

Arraché à notre affection un 23 juin, une date symbolique dans l'histoire démocratique sénégalaise, Charles nous apparaît aussi comme un citoyen qui dénonçait l'injustice sous toutes ses formes, contribuait à l'éveil de la conscience de ses concitoyens et au développement de sa patrie par la

promotion de l'éducation, l'art et de la culture. Il était donc un citoyen et un éducateur à la citoyenneté.

Que Le Dieu de tendresse et d'amour, Lent à la colère et plein de Miséricorde lui accorde le repos éternel.

Charles, tu tenais à ce que le Prytanée demeure dans l'excellence, tes collègues feront tout ce qui relève de leur pouvoir pour que le flambeau ne s'éteigne pas sitôt. A Dieu Doyen, repose dans la paix.

Ces propos préliminaires en hommage sur notre regretté collègue, ne sont pas tout à fait éloignés de notre réflexion de ce matin.

En effet, Monsieur le Ministre, Mon Général, Honorables invités, notre établissement, convient-il de le rappeler, a la particularité de former de futurs citoyens sénégalais mais aussi ceux de quatorze pays amis du Sénégal. A l'heure des consolidations démocratiques en Afrique, où le Sénégal est cité en exemple, malgré un développement économique encore faible, il nous paraît important de nous arrêter et de nous interroger sur les conditions de possibilité d'une citoyenneté, porteuse d'un développement véritable. C'est pourquoi, nous nous proposons de vous entretenir sur le sujet : du citoyen et de l'éducation à la citoyenneté.

Du latin « civis », le citoyen est souvent défini comme un membre d'une communauté politique qui a des droits et des devoirs. En toute rigueur sémantique, du moins d'après la tradition philosophique, il n'y a de citoyen que dans une démocratie, car celle-ci est le régime politique qui reconnaît et valorise les libertés individuelles et la participation de ses membres dans la gestion des affaires publiques.

L'éducation à la citoyenneté renvoie à l'acquisition des connaissances, des pratiques et des valeurs démocratiques. Au-delà de l'instruction civique qui forme le citoyen à la connaissance des institutions et de leur fonctionnement, l'éducation vise l'appropriation –la connaissance, l'adhésion et la matérialisation –des institutions et des valeurs qui soutiennent les principes républicains.

D'habitude, les contours de la citoyenneté sont délimités par la loi, mais le citoyen serait-il pour autant un simple sujet de droits et de devoirs, un pur statut juridique ? Si le citoyen est une réalité en acte, sa réalisation va-t-elle de soi ? Aussi, l'école est-elle la seule instance de cette éducation ?

En engageant une telle réflexion sous l'angle de la philosophie, nous faisons un choix, que nous savons, risqué voire périlleux.

Mais permettez-moi de rappeler, Monsieur le Ministre, que la philosophie n'est pas seulement la pensée de l'après-coup, la chouette de Minerve qui ne prendrait son envol qu'à la tombée de la nuit, selon la célèbre formule de Hegel. Si de manière classique, selon Platon, philosopher consiste à sortir de la caverne, pour proposer des solutions compréhensibles et des idées formulées par une minorité d'élus, les sages, il est aussi une autre manière de pratiquer la philosophie, celle qui consiste à rester dans la terre ferme de la quotidienneté, pour interpréter l'univers des significations au profit des contemporains. Olivier Nay fait remarquer dans ce sens : « *la lecture attentive des œuvres politiques montre que les philosophes sont des observateurs attentifs de leur temps et que la rédaction de leurs projets philosophiques est souvent motivé par la volonté de réagir à une situation politique ou à une autre considérée comme dangereuse, injuste et traumatisante.* » C'est dire que même rejetée, la philosophie a droit de cité dans la vie de tous les jours.

De plus, sa position terminale dans le cursus scolaire, depuis Victor Cousin et Anatole de Monzie, en fait d'abord le parachèvement de toutes les connaissances acquises et ensuite, un enseignement dont la finalité est toujours l'instauration d'une véritable liberté de pensée, la formation d'un jugement et d'un sens actif de la responsabilité dans la polis, bref la philosophie vise « *l'éducation de citoyens capables d'exercer le jugement éclairé et indépendant que requiert une société démocratique* ».

Monsieur le Ministre, Mon Général, Honorables invités, réfléchir sur l'éducation à la citoyenneté, c'est prendre en charge autant l'émergence et

la consolidation d'une forme de citoyenneté, porteuse de valeurs démocratiques, que les défis d'une citoyenneté, dans un contexte où certains comportements (tels que l'absentéisme ou la tricherie au travail, les passe-droits, le gain facile, la privatisation du bien public ou le non respect de la chose publique, des lois, des institutions de la République) sont déplorés.

Ces attitudes déplorées, qui autorisent certains à parler d'une « *crise de la citoyenneté* », sont souvent l'expression du primat des intérêts particuliers, des appartenances primordiales – ethnique, sociale, culturelle, religieuse ou confrérique, raciale, corporatiste – sur l'intérêt général, bref la primauté du privé sur le public.

Le citoyen est d'abord le membre du corps politique qui sait taire son égoïsme au profit de toute la communauté, qui sait s'arracher de son individualisme pour s'élever au rang du peuple. Il est, selon Hannah Arendt, « *cet homme qui quitte le domaine privé pour exercer la liberté politique avec ses semblables.* » La matérialisation de cet arrachement est multiforme. Elle est participation à l'élaboration des lois, soit de manière directe dans le débat public et la délibération, soit indirectement à travers les représentants dûment choisis. Elle est aussi participation à l'exécution des lois et des politiques publiques, par le respect des institutions, l'observation des droits et des devoirs, le culte du travail bien fait. Elle est également participation au contrôle de l'action politique par l'exercice du devoir de civilité, par lequel les citoyens rendent effective l'exigence de publicité et de transparence dans la gestion des affaires publiques. Elle est enfin participation au soutien de l'Etat dans l'exercice de ses fonctions. C'est ce qui se manifeste dans l'implication aux organisations de la société civile qui agissent dans différents services sociaux.

Monsieur le Ministre, Mon Général, Honorables invités, le citoyen est dès lors à la fois un gouverné, qui respecte les lois et les institutions, et un gouvernant, un collaborateur de l'Etat ou « *un gestionnaire avec ses semblables* » des affaires de la cité. Le rapport de l'État aux citoyens est

dialectique. L'Etat est un puissant facteur de transformation de la société et des citoyens. Ces derniers, ont aussi un pouvoir d'influence sur les grandes orientations, le fonctionnement et la posture de l'Etat. Le développement politique et économique d'un Etat se mesure à l'aune de l'engagement et du travail de ses citoyens. La bonne gouvernance, l'Etat de droit, la justice politique encouragent la capacité d'initiative, le culte du travail et du mérite, le dévouement à la mère patrie.

Mais le clientélisme politique, la patrimonialisation et l'instrumentalisation des positions de pouvoir au service d'intérêts particuliers, la répartition partisane des ressources, bref ce que Jean-François Bayard appelle « *la politique du ventre* », soulignons le pour nous en désoler, sont des données objectives qui ne sont pas favorables à l'appropriation de l'action étatique par les citoyens. Ces formes de gouvernance consacrent la sédimentation des revendications qui, à terme, peuvent aliéner les manifestations de la citoyenneté. L'on comprend dès lors qu'en Afrique, comme ailleurs dans le monde, la multiplication hyperbolique des organisations comme les partis politiques, les syndicats, les organisations de la société civile, est susceptible d'être un moyen de contrôle ou de partage des ressources, donc l'instrumentalisation à des fins privées de ce qui est, en principe, impersonnel.

La réconciliation du privé et du public, pour autant qu'elle soit possible, passe par la promotion du sens de la justice et de l'éthique de la responsabilité de tous les acteurs du système politique. Dès lors, on peut dire que la citoyenneté n'est pas seulement abstraite, elle serait un ensemble de valeurs, d'attitudes, de comportements et de compétences fondateurs de l'idéal démocratique. Elle transcende donc le cadre étroit du national pour tendre vers l'universel.

Incarner la citoyenneté ne va donc pas de soi, il s'acquiert. D'où la pertinence d'une éducation à la citoyenneté. Toute éducation vise d'abord l'épanouissement de l'ensemble des potentialités en matière de savoir ou

connaissance, de savoir-faire ou aptitude pratique et de savoir-être ou comportement éthique.

Monsieur le Ministre, Mon Général, Honorables invités, l'article premier de la Déclaration Mondiale sur l'Education pour Tous adoptée à Jomtien (Thaïlande) en 1990, spécifie ainsi les besoins d'éducation : *« Ces besoins concernent aussi bien les outils d'apprentissage essentiels (lecture, écriture, expression orale, calcul, résolution de problèmes) que les contenus éducatifs fondamentaux (connaissances, aptitudes, valeurs, attitudes) dont l'être humain a besoin pour survivre, pour développer toutes ses facultés, pour vivre et travailler dans la dignité, pour participer pleinement au développement, pour améliorer la qualité de son existence, pour prendre des décisions éclairées et pour continuer à apprendre ».*

La finalité de l'éducation est donc la formation de l'homme total ; elle prend nécessairement en charge son aptitude à assumer sa vie dans la cité. L'on comprend dès lors l'objectif que le Sénégal assigne à l'éducation nationale. La Loi d'Orientation sur l'Education Nationale, numéro 91.22 du 16/08/91, stipule en son article 1^{er} : *« l'éducation a pour but de former des hommes et des femmes capables de travailler efficacement à la construction du pays; [...] elle est éducation pour la liberté, la démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme, développant le sens moral et civique de ceux qu'elle forme, elle vise à en faire des hommes et des femmes dévoués au bien commun, respectueux des lois et des règles de la vie sociale et œuvrant à les améliorer dans le sens de la justice, de l'équité et du respect mutuel. »*

La spécificité de l'éducation à la citoyenneté réside dans ce qu'elle a pour objet de former le citoyen dans toutes ses modalités de déploiement. S'il en est ainsi c'est parce que l'éducation nationale a pour vocation de former l'homme avec toutes ses potentialités. Elle ne s'épuise pas dans l'instruction civique ; elle se trouve diffuse dans les différents enseignements théoriques et exercices pratiques. C'est pour cela que Condorcet estime que *l'école a pour finalité de former un esprit au moyen*

des lettres, de l'histoire, des mathématiques, des sciences physiques, chimiques et naturelles. Former un esprit, c'est le rendre apte à la réflexion, à la pensée qui nous dispense de l'usage des recettes faciles, inefficaces et inefficaces pour poser nos problèmes politiques où se joue la vie de chacun et de tous(Fabien Eboussi Boulaga).

On perçoit ainsi la pertinence du Programme pour l'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQET) : « *L'ambition est de faire en sorte que l'école développe des contenus éducatifs fondamentaux (connaissances, attitudes, valeurs, aptitudes) propices à l'exercice effectif de la citoyenneté dans cet espace de formation à travers notamment le développement de l'esprit coopératif (coopératives scolaire), le gouvernement scolaire, les activités para, péri et post scolaires (sport, théâtre, excursion).*»

C'est dire que l'éducation à la citoyenneté transcende l'enseignement/apprentissage intramuros ; elle trouve sa continuation dans les activités périscolaires généralement perçues comme ludiques mais qui constituent de véritables laboratoires d'émergence et de développement des capacités d'initiative.

Monsieur le Ministre, Mon Général, Honorables invités, en instituant au Prytanée Militaire l'Agora depuis 2009, nous avons voulu promouvoir la capacité d'initiative des enfants de troupe, la culture du débat libre sur des thèmes d'actualité choisis par les élèves. Au-delà de l'impact dans les résultats scolaires, notre ambition était d'en faire un espace d'éclosion de citoyens responsables, capables de s'inscrire dans la mondialité par la discussion de questions d'actualité avec différentes approches et de délibérer en connaissance de cause.

Le gouvernement scolaire, actuel substitut du Club Foyer, est spécialement institué par le Ministère de l'Éducation Nationale pour être une école de la démocratie et de la bonne gouvernance. La Circulaire relative à son institutionnalisation dans les collèges et lycées décline son but : « *la vocation exclusive du gouvernement scolaire est d'être une*

structure complémentaire à l'enseignement général formel, un lieu où chaque élève pourra faire l'école de la démocratie et de la tolérance, mais aussi une école de la rigueur et de la transparence dans la gestion. »

Tandis que les Clubs classiques portent sur des domaines particuliers (littérature, théâtre, langues, disciplines scientifiques particulières) et réunissent les élèves intéressés par ces activités, le gouvernement scolaire porte sur le vivre-ensemble dans l'établissement et réunit l'ensemble des apprenants. Ses principaux organes –l'Assemblée Scolaire, le Conseil Scolaire et la Présidence –sont élus démocratiquement et, dans certains établissements, à la suite d'une campagne électorale dans laquelle les candidats déclinent leurs programmes de gestion. Aussi, est-il soumis au principe de la reddition des comptes.

L'on voit bien que l'école sénégalaise a mis en place des instruments dont la pertinence n'est plus à démontrer. Le problème est de savoir si les administrations scolaires sont prêtes à la mise en œuvre de ces instruments dans le respect de leurs principes de base.

Monsieur le Ministre, Mon Général, Honorables invités, la responsabilité prise par l'Etat est d'autant plus grande que les leaders-en-herbes sont généralement dans l'adolescence juvénile (15 à 22 ans) qui est d'une part une période durant laquelle l'adolescent a un sens aigu du raisonnable, du juste et de l'injuste et d'autre part une période durant laquelle il construit sa personnalité. L'installation d'une culture de mal-gouvernance, l'accoutumance à instrumentaliser les pouvoirs par la démagogie peuvent avoir des conséquences fâcheuses pour nos patries de demain. Il ne serait pas superflu que l'ensemble des acteurs de l'école soit impliqué dans le contrôle et l'encadrement du gouvernement scolaire et qu'il fasse preuve de vigilance pour éviter les dérives et encourager la gestion participative.

En outre, le spectacle de la vie politique sénégalaise et, par-delà, africaine avec la violence liée aux guerres de positionnement, avec la transhumance politique, avec les calculs politiques, avec la corruption ambiante, avec la mal-gouvernance, semble subordonner la politique non à l'éthique mais plutôt à l'intérêt particulier, aux mesquineries et aux

ruses. Elle peut avoir une influence négative sur les apprenants.

On pourrait alors dire que si l'école a une place incontournable dans l'éducation des citoyens, les différents segments de la société ont aussi un rôle à jouer. Il s'agira alors pour chacun d'entre nous de se demander : est-ce que je me comporte en citoyen modèle dans le travail qui m'est confié, dans ma participation à la gestion de la chose publique ? Le modèle que j'incarne aux yeux des enfants devrait-il être universalisé ?

Monsieur le Ministre, Mon Général, Honorables invités, ce questionnement nous paraît d'autant plus fondamental que nous sommes à la fois acteurs et modèles mais aussi que l'éducation à la citoyenneté, en particulier au Prytanée Militaire de Saint-Louis, transcende les différentes appartenances nationales. Elle est identification, non à un Etat donné, mais plutôt aux valeurs fondatrices de la démocratie universelle et post-nationale.

Monsieur le Ministre, Mon Général, Honorables invités, je vous remercie pour votre aimable attention.